

A . M . P . I . A .  
ASSOCIATION DES MEMBRES PENSIONNÉS DE LA C . I . A .

**Résumé du procès-verbal de l'Assemblée générale  
du jeudi 13 mars 2008 à 14 h. 30, Aula Frank-Martin (Collège de Genève)**

**Conférence.**

Contrairement à l'ordre du jour, pour des raisons d'horaire, M. David Hiler, conseiller d'Etat, a développé le thème « **Fusion CIA - CEH - CP** » en ouverture de séance.

L'orateur souligne d'abord que le système mixte de financement, favorable pour tous (assurés et Etat), devra probablement dans l'avenir être abandonné pour une capitalisation complète voulue par le Conseil fédéral. Actuellement, dans cette optique, la Caisse étant financée à hauteur de 72,2 %, il en coûterait à l'Etat de Genève 2,8 milliards ! Aussi, le Conseil d'Etat est en désaccord avec le Conseil fédéral, car le système mixte évite un certain nombre de risques (p. ex. les fluctuations boursières).

Dans l'optique d'un alignement avec les vues fédérales, il y aura certainement lieu soit d'augmenter les cotisations, soit d'allonger le nombre d'années de cotisations, soit d'augmenter l'âge de la retraite légale. De plus la situation des retraités CIA est différente de celle de la CEH ou de la CP.

Ce sont toutes ces questions que le « groupe de pilotage » du Conseil d'Etat étudie et s'efforce de résoudre au mieux. M. Hiler assure que le Comité de l'AMPIA sera tenu au courant des décisions de ce groupe et pourra s'exprimer à ce sujet.

Après une discussion sur ces différents aspects, le Président remercie M. Hiler pour cette utile mise au point.

**Assemblée générale**

En début de séance, le président tient à évoquer la mémoire de M. Raymond BORCARD décédé récemment. Il fut membre du Comité de l'AMPIA pendant de nombreuses années. M. Briol salue la mémoire d'un ami, homme intègre et dévoué à notre Association.

M. Christian PLEINES, délégué à l'Assemblée CIA est également décédé récemment.

Le président informe que M. Lucien GIORIA, gestionnaire des membres est hospitalisé et lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

Le procès verbal de l'Assemblée du 8 mars 2007 est accepté sous la forme de son résumé.

Dans son rapport, le Président rappelle que l'année écoulée a surtout été marquée par l'étude de la fusion des 3 Caisses (CIA, CEH, CP). Le souci de l'AMPIA a été de défendre les intérêts des pensionnés, tant au niveau CIA qu'au niveau Conseil d'Etat. Les finances sont saines, néanmoins une préoccupation se porte sur le non-paiement de la modeste cotisation de Fr. 10.-, par un trop grand nombre de membres (près de 1000 sur plus de 4000 membres), ce qui risque d'entraîner des exclusions et de regrettables augmentations de cotisations.

Notre participation à la plate-forme des associations d'aînés de Genève s'ouvre, lentement il est vrai, sur un certain nombre d'études intéressantes telles que « habitat seniors », « Cité seniors », « passeport senior », en voie de réalisation. Nous sommes néanmoins confiants.

L'élection de nos 36 délégués à l'Assemblée des Délégués CIA a été tacite, le nombre de candidats présentés étant égal au nombre de sièges.

Ce rapport est accepté à l'unanimité.

Le rapport financier, joint à l'ordre du jour, est commenté par Mme Schaefer. Les vérificateurs des comptes proposent leur acceptation et la décharge à la trésorière, ce que l'Assemblée ratifie, à l'unanimité.

Au point élections, le président Adrien-André BRIOL est reconduit dans sa fonction, par acclamation. Un Comité de 15 membres (liste annexée à l'ordre du jour) est élu à l'unanimité. Enfin, 2 vérificateurs des comptes (Pastanella Pietro et Gay Charles) et 2 suppléants (Pradervand Magali et Ramsis Armanios) sont élus à l'unanimité.

Comme de coutume, l'Assemblée se termine au Foyer de l'Aula par une collation permettant des rencontres et la poursuite de discussions.